

# Vérifications réglementaires des élévateurs de véhicule

ÉLÉVATEURS DE VÉHICULE - ARRÊTÉ DU 01/03/2004



**1 jour - 7 heures**

## Public

- Techniciens intervenant sur les élévateurs de véhicule.

## Prérequis

- Avoir un minimum de connaissances sur les équipements contrôlés.
- Les stagiaires doivent se munir d'Équipements de Protection Individuel (EPI).

## Moyens pédagogiques

- Documents sur la réglementation.
- Élévateurs de véhicule.
- Exposés théoriques.
- Mise en pratique, études de cas, manipulations.
- Questionnaire d'évaluation des acquis de la formation par QCM.

## Lieu & Dates

- Inter : Voir planning sur le site [www.cemafroid-formation.com](http://www.cemafroid-formation.com)
- Intra : nous contacter



v1

## Objectifs

- Former les techniciens chargés des missions de vérifications réglementaires obligatoires des élévateurs de véhicule dans le respect de la législation en vigueur et des méthodologies requises.
- Savoir utiliser l'outil Hydrotest®, plateforme de dématérialisation des rapports de vérification et application dédiée à la saisie mobile, avec ou sans connexion.

## Programme

- Théorie :
  - Assimiler la réglementation et la législation en vigueur : directives, normes, arrêtés, décrets.
  - Connaître les différents types d'élévateurs de véhicule et leurs composants.
  - Identifier les risques pour les personnes et les dispositifs de sécurité des élévateurs de véhicule.
  - Acquérir les différentes méthodologies de contrôle : test de mise en service, remise en service, vérification périodique semestrielle obligatoire...
- Pratique :
  - Appliquer les méthodes et procédures de vérification sur les élévateurs de véhicule.
  - Apprendre à utiliser efficacement les outils de contrôle, notamment Hydrotest® et son application mobile dédiée, utilisable avec ou sans connexion. Maîtriser les étapes de saisie d'un contrôle et gérer les relances de manière autonome.

## Acquis de la formation

- Connaître la réglementation.
- Savoir réaliser une vérification réglementaire des élévateurs de véhicule.

## Documents délivrés à l'issue de la formation

- Attestation de formation.
- Émission d'un avis à l'employeur permettant la délivrance du titre d'habilitation.